
États financiers du
Collège des médecins de famille
du Canada

28 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des capitaux propres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Collège des médecins de famille du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 28 février 2023, et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour la période de neuf mois close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 28 février 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de neuf mois close à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Collège à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 octobre 2023

Le Collège des médecins de famille du Canada

État de la situation financière

Au 28 février 2023

	Notes	Au 28 février 2023 \$	Au 31 mai 2022 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		11 675 079	7 984 419
Encaisse affectée	2	102 619	98 227
Placements à court terme		7 000 000	2 500 000
Débiteurs	12	961 358	805 492
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme		964 769	1 795 640
		20 703 825	13 183 778
Placements à long terme			
Immobilisations	3	30 595 796	30 293 390
	4	6 383 947	5 497 195
		57 683 568	48 974 363
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	4 089 728	4 537 340
Fonds détenus pour les projets externes	2	102 619	98 227
Produits reportés	5	19 719 083	4 745 743
		23 911 430	9 381 310
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite			
	6	2 913 900	3 104 000
		26 825 330	12 485 310
Capitaux propres			
Fonds de réserve	8	30 858 238	36 489 053
		57 683 568	48 974 363

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada

État des résultats

Exercice clos le 28 février 2023

	Période de neuf mois close le 28 février 2023			Exercice clos le 31 mai 2022		
	Produits \$	Charges \$	Montant net \$	Produits \$	Charges \$	Montant net \$
Droits d'adhésion	19 276 168	–	19 276 168	25 386 287	–	25 386 287
Programmes NON financés par les droits d'adhésion						
Forum en médecine familiale	3 036 332	4 326 891	(1 290 559)	1 644 852	2 366 019	(721 167)
Participants Mainpro+ non membres	1 557 974	1 763 697	(205 723)	2 253 268	2 502 844	(249 576)
Autoapprentissage	1 816 437	1 065 638	750 799	2 515 619	1 443 883	1 071 736
Revenus de placement	449 838	–	449 838	1 067 161	–	1 067 161
	6 860 581	7 156 226	(295 645)	7 480 900	6 312 746	1 168 154
Certification et évaluation						
Examen de certification en médecine familiale	1 078 017	4 022 855	(2 944 838)	6 180 246	7 889 650	(1 709 404)
Certification en compétences additionnelles et examen de certification en médecine d'urgence	855 780	2 326 347	(1 470 567)	901 733	2 039 084	(1 137 351)
Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls	727 359	447 845	279 514	989 815	613 790	376 025
	2 661 156	6 797 047	(4 135 891)	8 071 794	10 542 524	(2 470 730)
Programmes de base pour les membres financés par les droits d'adhésion						
Développement professionnel continu	283 534	5 226 372	(4 942 838)	486 453	6 105 296	(5 618 843)
Revue <i>Le médecin de famille canadien</i>	623 270	2 828 010	(2 204 740)	890 208	3 988 901	(3 098 693)
Politiques en matière de santé et relations gouvernementales	–	1 359 812	(1 359 812)	25 278	1 895 930	(1 870 652)
Éducation	–	3 241 239	(3 241 239)	–	3 744 935	(3 744 935)
Agrément	–	1 507 827	(1 507 827)	–	1 750 661	(1 750 661)
Recherche	81 373	1 940 946	(1 859 573)	9 025	2 394 360	(2 385 335)
Programmes et soutien à la pratique	506 441	4 095 615	(3 589 174)	625 851	5 965 624	(5 339 773)
Centre Besroul	129 496	992 536	(863 040)	27 477	1 203 880	(1 176 403)
Fondation pour l'avancement de la médecine familiale	35 285	1 259 420	(1 224 135)	94 972	1 530 470	(1 435 498)
Subventions salariales fédérales	–	–	–	1 298 727	–	1 298 727
	1 659 399	22 451 777	(20 792 378)	3 457 991	28 580 057	(25 122 066)
Projet Équipe de soins primaires (Financé par la FAMF)	2 881 700	2 510 069	371 631	–	–	–
	33 339 004	38 915 119	(5 576 115)	44 396 972	45 435 327	(1 038 355)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada
État de l'évolution des capitaux propres
 Exercice clos le 28 février 2023

Notes	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Fonds de réserve	Période de neuf mois close le 28 février 2023	Exercice clos le 31 mai 2022
	\$	\$	\$	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Capitaux propres au début de la période	5 497 194	(5 497 194)	36 489 053	36 489 053	38 321 308
Insuffisance des produits sur les charges	(1 817 625)	(3 758 490)	-	(5 576 115)	(1 038 355)
Réévaluations et autres éléments	-	-	(54 700)	(54 700)	(793 900)
Acquisitions d'immobilisations	2 704 377	(2 704 377)	-	-	-
Transferts	-	5 576 115	(5 576 115)	-	-
Capitaux propres à la fin de la période	6 383 946	(6 383 946)	30 858 238	30 858 238	36 489 053

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada
État des flux de trésorerie
 Exercice clos le 28 février 2023

	Période de neuf mois close le 28 février 2023	Exercice clos le 31 mai 2022
	\$	\$
Notes		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(5 576 115)	(1 038 355)
Amortissement	1 817 625	2 444 667
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite [déduction faite des réévaluations et autres éléments de (54 700 \$), 793 900 \$ en 2022]	(244 800)	505 300
Variation de la perte latente (du profit latent) sur les placements	4 907 842	(173 437)
	904 552	1 738 175
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement	9	1 333 513
	15 205 125	3 071 688
	16 109 677	3 071 688
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 704 377)	(2 018 058)
Augmentation des placements à long terme	(5 210 248)	(823 961)
Achat de placements à court terme	(4 500 000)	(1 500 000)
	(12 414 625)	(4 342 019)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	3 695 052	(1 270 331)
Trésorerie au début de la période	8 082 646	9 352 977
Trésorerie à la fin de la période	11 777 698	8 082 646
Représentée par		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 675 079	7 984 419
Encaisse affectée	102 619	98 227
	11 777 698	8 082 646
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	356 968	294 288

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada

Notes complémentaires

28 février 2023

Fondé en 1954, le Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège ») a été constitué en 1960 par une loi spéciale du Parlement et, en 1968, il a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1^{er} juin 2014. Le Collège a été créé afin de maintenir et d'accroître, par l'enseignement, la recherche et la publication de revues, la compétence professionnelle des membres de la profession médicale exerçant la médecine familiale au Canada.

Le Collège est un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il est exonéré d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'exercice considéré couvre une période de neuf mois allant du 1^{er} juin 2022 au 28 février 2023. Il s'agit d'un exercice de transition puisque le Collège a fait passer la date de clôture de son exercice du 31 mai au 28/29 février.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif publiées par les comptables professionnels agréés du Canada, en utilisant la méthode du report pour la comptabilisation des cotisations affectées.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des résultats de fonctionnement ni des actifs et des passifs de chacune des sections provinciales du Collège (les « Sections »).

b) Produits

Les droits d'adhésion sont facturés aux membres sur une base annuelle, et la date de renouvellement est le 1^{er} juillet. Les nouveaux membres faisant leur adhésion au cours de l'année sont facturés des droits au prorata de la période allant de la date à laquelle ils ont fait leur adhésion au prochain 30 juin. Une approche similaire est en place à l'égard des participants Mainpro+ non membres. Les droits d'adhésion reportés représentent des fonds constatés d'avance reçus à titre de droits d'adhésion. Les produits liés aux examens, à la formation professionnelle, au Forum en médecine familiale et à d'autres éléments sont comptabilisés à titre de produits pour la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire comme suit :

Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Aux fins de la présentation des informations financières, les immobilisations sont comptabilisées comme suit : tous les biens meubles et immeubles ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût unitaire ou un coût total supérieur à 1 000 \$; toutes les améliorations locatives ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût total supérieur à 20 000 \$; et le développement de logiciels ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût supérieur à 5 000 \$ par projet seront inscrits à l'actif. Le matériel coûtant moins de 1 000 \$ est amorti à 100 % l'année de l'acquisition. Les immobilisations qui ne sont pas prêtes à être utilisées ne sont pas amorties.

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation (et non une évaluation effectuée sur une base d'évaluation de la solvabilité, d'une liquidation ou d'une base similaire), en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite de son régime à prestations définies. Une évaluation aux fins de la capitalisation est établie conformément aux lois et règlements sur les pensions, et elle sert généralement à établir les cotisations en trésorerie qui doivent être versées au régime.

Le Collège comptabilise :

- l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée pour tenir compte de toute réduction de valeur, à l'état de la situation financière;
- les coûts du régime pour la période.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers du Collège sont composés d'encaisse, d'encaisse affectée, de placements à court et à long terme, de débiteurs et d'intérêts courus à recevoir. Les passifs financiers sont composés de créditeurs et charges à payer et de fonds détenus pour des projets externes.

Les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur lorsque le Collège devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, sauf les titres de participation cotés sur les marchés actifs. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste valeur. Le Collège utilise l'option de la juste valeur pour évaluer tous ses placements. Tout changement subséquent à la juste valeur est constaté dans l'état des résultats.

Les justes valeurs des placements sont déterminées comme suit : les titres à revenu fixe et les titres de participation sont évalués aux cours du marché en fin de période lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées en fonction de titres comparables. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent la provision pour créances douteuses, les charges à payer, les produits reportés, les avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et la charge d'amortissement.

2. Encaisse affectée

L'encaisse affectée comprend les montants détenus dans des comptes bancaires affectés à des dépenses admissibles liées à des projets externes.

Les montants détenus pour des projets externes se répartissent comme suit :

	28 février 2023	31 mai 2022
	\$	\$
Coalition pour l'apprentissage des médecins et l'amélioration de la pratique	76 782	67 311
Association des directeurs de départements de médecine familiale du Canada	14 842	23 521
Family Medicine National Education Administrators (« FMNEA »)	10 995	7 395
	102 619	98 227

3. Placements à long terme

Les placements à long terme se répartissent comme suit :

	28 février 2023		31 mai 2022	
	Valeur de marché	Coût	Valeur de marché	Coût
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe	15 525 583	16 966 404	15 677 398	16 637 334
Portefeuille de titres de participation	15 070 213	13 048 134	14 615 992	8 166 956
	30 595 796	30 014 538	30 293 390	24 804 290

Le Collège détient des placements sous forme d'obligations et d'autres titres garantis par le gouvernement, dont les dates d'échéance varient, ainsi que des placements dans des titres de participation. Les taux de rendement de ces placements varient entre 0,3 % et 6,1 % (entre 0,9 % et 9,3 % au 31 mai 2022) par année.

Le Collège détient des titres qui sont exposés au risque du marché, au risque de taux d'intérêt et au risque de flux de trésorerie. Ces risques influenceront aussi les volumes futurs des rentrées de fonds, y compris les dividendes, les gains et pertes et le revenu d'intérêts.

La valeur des titres de participation varie selon les conditions du marché boursier, qui sont elles-mêmes influencées par la situation générale de l'économie et du marché. La valeur des titres variera en fonction des circonstances particulières au sein des gouvernements et des sociétés qui émettent ces titres.

La valeur des titres à revenu fixe augmente généralement quand les taux d'intérêt baissent et elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les variations des taux d'intérêt peuvent aussi influencer la valeur des titres de participation. Le Collège ne conclut aucun arrangement relativement à des instruments dérivés à des fins de couverture ou à des fins spéculatives.

Le Collège des médecins de famille du Canada

Notes complémentaires

28 février 2023

3. Placements à long terme (suite)

L'information additionnelle sur les titres à revenu fixe se détaille comme suit :

	28 février 2023		31 mai 2022	
	Valeur de marché \$	Rendement annuel %	Valeur de marché \$	Rendement annuel %
Durée jusqu'à échéance				
De 1 an à 3 ans	6 375 411	2,76	4 960 209	2,18
Plus de 3 ans	9 150 172	4,09	10 717 189	3,42
	15 525 583		15 677 398	

4. Immobilisations

	28 février 2023			31 mai 2022
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique et logiciels	14 403 351	12 553 904	1 849 447	3 371 688
Travaux en cours	4 295 686	—	42 295 686	1 836 137
Améliorations locatives	2 995 762	2 877 248	118 514	136 680
Matériel de bureau	714 890	677 119	37 771	62 059
Mobilier et agencements	174 009	91 480	82 529	90 631
	22 583 698	16 199 751	6 383 947	5 497 195

5. Produits reportés

Le Collège reporte des produits dans certains cas, lorsque ces montants ont été payés avant la fin d'un programme particulier, d'un examen ou d'un service à fournir. Ces montants seront comptabilisés comme des produits au moment où ils sont gagnés. Les produits reportés se détaillent comme suit :

	28 février 2023 \$	31 mai 2022 \$
Droits d'adhésion	8 662 248	2 184 971
Frais d'examen	5 448 180	1 215 305
Projet Équipe de soins primaires	3 516 285	—
Autoapprentissage	1 344 763	836 221
Forum en médecine familiale (« FMF »)	4 635	218 424
Maintien de la compétence professionnelle (« Mainpro+ ») - non membres	664 222	182 337
Admissibilité à la certification Pearls	72 570	100 860
Le Médecin de famille canadien (« MFC »)	6 180	7 625
	19 719 083	4 745 743

6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite

Le Collège maintient, pour certains salariés, un régime de retraite qui prévoit le versement de prestations égales à la plus élevée d'une prestation selon un régime à prestations définies et celle d'un régime à cotisations définies. Le Collège offre aussi à certains salariés d'autres prestations complémentaires dans le cadre d'un régime non capitalisé. Les membres du régime de retraite à prestations définies ont approuvé un transfert du régime de pension agréé au Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime de retraite des CAAT »). Par conséquent, une réduction du régime a été comptabilisée, comme il est indiqué ci-dessous. Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et l'obligation au titre des prestations constituées.

	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	2023 Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite
Taux d'actualisation au début de la période	5,05 %	4,95 %	4,95 %
Taux d'actualisation à la fin de la période	5,05 %	5,05 %	5,00 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	3,25 %	3,25 %	—

	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	2022 Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,95 %	4,95 %	0,00 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,05 %	4,95 %	4,95 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	3,25 %	3,25 %	0,00 %

6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (suite)

	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	28 février 2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de la période	10 705 200	2 056 000	1 048 000	13 809 200
Coûts des services	72 700	48 700	60 634	182 034
Réévaluation – variation du taux d’actualisation	—	(205 900)	—	(205 900)
Charges d’intérêts	399 700	69 400	—	469 100
Prestations versées	(449 100)	(57 700)	(94 634)	(601 434)
Transfert du régime à cotisations définies	—	—	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	11 600	(10 600)	—	1 000
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période	10 740 100	1 899 900	1 014 000	13 654 000
Juste valeur des actifs du régime à la fin de la période	12 215 100	—	—	12 215 100
Provision pour moins-value	1 475 000	—	—	1 475 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de la période	—	(1 899 900)	(1 014 000)	(2 913 900)
			Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	31 mai 2022 Total
	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	\$	\$
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l’exercice	10 663 400	2 188 700	1 878 000	14 730 100
Coûts des services	480 500	121 000	(710 807)	(109 307)
Coûts des services passés (y compris l’incidence de la réduction du régime)	(425 800)	—	—	(425 800)
Charges d’intérêts	536 700	113 800	—	650 500
Prestations versées	(928 700)	(21 400)	(119 193)	(1 069 293)
Transfert du régime à cotisations définies	325 200	—	—	325 200
Gain actuariel	53 900	(346 100)	—	(292 200)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l’exercice	10 705 200	2 056 000	1 048 000	13 809 200
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l’exercice	12 360 700	—	—	12 360 700
Provision pour moins-value	1 655 500	—	—	1 655 500
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l’exercice	—	(2 056 000)	(1 048 000)	(3 104 000)

La montant comptabilisé à l’état des résultats pour la période close le 28 février 2023 correspondait à un ajustement de (14 166 \$) [ajustement de (31 763 \$) pour l’exercice clos le 31 mai 2022] pour le régime de retraite à prestations définies, à une charge de 123 000 \$ (charge 696 029 \$ pour l’exercice clos le 31 mai 2022) pour le régime à cotisations définies et à une charge de 118 147 \$ (charge de 234 760 \$ pour l’exercice clos le 31 mai 2022) pour les prestations complémentaires.

7. Engagements découlant des contrats de location

Les paiements de loyer minimums futurs, y compris les impôts fonciers et les frais d'entretien s'appliquant aux locaux et au matériel de bureau exigibles aux termes de contrats de location-exploitation dont la durée est supérieure à un an, s'établissent comme suit :

	Matériel de bureau \$	Loyers des locaux, y compris les taxes et l'entretien \$	Total \$
2024	32 258	1 980 285	2 012 543
2025	30 655	2 032 083	2 062 738
2026	29 052	2 168 443	2 197 495
2027	16 947	2 277 045	2 293 992
2028	—	2 340 527	2 340 527
Par la suite	—	7 217 034	7 217 034
	108 912	18 015 417	18 124 329

8. Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin de couvrir les baisses imprévues des produits ou les hausses inattendues des frais d'administration et de fonctionnement du Collège. Ces fonds sont administrés par le Collège, par l'entremise du Comité de direction, en vertu de politiques établies et approuvées par le Conseil d'administration.

	Période de neuf mois close le 28 février 2023 \$	Exercice clos le 31 mai 2022 \$
Solde au début de la période/l'exercice	36 489 053	38 321 308
Transfert des fonds suivants :		
Fonds non affecté		
Insuffisance des produits sur les charges avant les transferts de la réserve	(5 576 115)	(1 038 355)
Transfert du fonds de réserve, montant net, avant les éléments ci-dessous :	(5 576 115)	(1 038 355)
Réévaluation et autres éléments	(54 700)	(793 900)
Transfert au fonds de réserve, montant net	(5 630 815)	(1 832 255)
Solde à la fin de la période/l'exercice	30 858 238	36 489 053

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement

	Période de neuf mois close le 28 février 2023	Exercice clos le 31 mai 2022
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	(447 612)	1 635 247
Fonds détenus pour les projets externes	4 392	17 529
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif à court terme	830 871	(5 155)
Produits reportés	14 973 340	(73 547)
Débiteurs	(155 866)	(240 561)
	15 205 125	1 333 513

10. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de néant (675 \$ en 2022) relatif à des sommes à remettre à l'État.

11. Éventualités et garanties

Le Collège est exposé à des litiges possibles par le biais de ses divers programmes. Même si le Collège n'est partie à aucun nouveau litige à l'heure actuelle, une provision suffisante a été constituée pour ces questions et par conséquent, la décision finale ne devrait pas avoir un effet important sur son fonctionnement ou sa position financière.

Le Collège a accordé une indemnisation en vertu des contrats de location pour l'utilisation de diverses installations de fonctionnement. Selon les modalités de ces contrats, le Collège accepte d'indemniser les contreparties relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites judiciaires ainsi que tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement estimé.

Le Collège a convenu d'indemniser tous ses administrateurs et/ou dirigeants, employés, bénévoles ou membres de tout comité dûment constitué du Collège relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires en raison d'une association avec le Collège, sous réserve de certaines restrictions. Le Collège a souscrit une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour réduire le coût de toute poursuite ou procédure judiciaire future potentielle. La durée de l'indemnisation n'est pas définie de façon explicite, mais est limitée à la période pendant laquelle la partie indemnisée a agi comme administrateur, dirigeant, employé, bénévole ou membre de tout comité du Collège. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement déterminé.

Dans le cours normal de ses activités, le Collège a conclu des accords qui incluent des engagements d'indemnisation en faveur de tierces parties, des accords de commercialisation, des ententes de confidentialité, des lettres-contrats avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des contrats relativement à la technologie de l'information et des ententes de service. Ces accords d'indemnisation peuvent exiger du Collège qu'il indemnise les contreparties relativement à des pertes encourues par les contreparties par suite de violations de déclarations et de réglementations ou en raison de réclamations ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. La durée de ces indemnités n'est pas définie de façon explicite, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut être raisonnablement estimé.

11. Éventualités et garanties (suite)

La nature de ces engagements d'indemnisation empêche le Collège de faire une estimation raisonnable de l'exposition maximale en raison de la difficulté d'évaluer le montant de la responsabilité qui découle de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, le Collège n'a pas eu à faire des paiements importants en vertu de ces engagements d'indemnisation ou d'engagements similaires et par conséquent, aucun montant n'a été constitué à cet égard dans les états financiers.

12. Opérations entre apparentés

Le Collège répond aux exigences financières relatives aux salaires et aux frais de fonctionnement de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (la « FAMF »). Le Collège a un conseil d'administration séparé et distinct qui fait ses demandes à la FAMF en ce qui a trait aux collectes de fonds pour satisfaire aux priorités du Collège; la FAMF établit la faisabilité de ces demandes avant d'accorder son approbation. Le Collège a un intérêt économique dans la FAMF, puisque cette dernière collecte et sollicite des fonds pour divers projets entrepris par le Collège.

La FAMF a été créée en 1994 et a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1^{er} juin 2014. La FAMF a pour mandat de rechercher activement des sources de financement en vue de promouvoir, à un niveau élevé, la science, l'art et la pratique de médecine familiale. La FAMF est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Au cours de la période close le 28 février 2023, le Collège a versé 11 500 \$ (123 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2022) au titre du programme de Prix et bourses de la Fondation. En outre, le Collège a engagé un montant net de 1 224 135 \$ (1 435 498 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2022) au titre des frais d'administration et de fonctionnement et des charges partagées au nom de la Fondation. Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange. Au 28 février 2023, le Collège avait un montant de 376 045 \$ à recevoir de la FAMF (302 411 \$ au 31 mai 2022).

13. Méthode de la capitalisation du coût entier

Répartition des charges et des produits centralisés et partagés

Le Collège répartit ses charges et ses produits centralisés et partagés sur une base fonctionnelle selon chacun des programmes offerts par le Collège aux membres et aux autres parties intéressées. Cette méthode est décrite dans les principes budgétaires, qui sont revus annuellement par le conseil d'administration. La répartition se déroule en plusieurs étapes :

Étape 1 :

Les charges et les produits de conception et de développement liés à la certification et à l'évaluation sont répartis entre les programmes suivants, selon le ratio des charges directement attribuables au programme en question par rapport au total des charges et des produits directement attribuables aux programmes.

- Examen de certification en médecine familiale
- Certificats de compétence additionnelle (incluant l'examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence)
- Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls

13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)

Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)

Étape 2 :

Les charges et les produits liés au développement professionnel continu sont répartis entre les programmes suivants, selon le ratio du nombre de participants Mainpro+ non membres (« PMNM ») par rapport au nombre de membres qui doivent satisfaire aux exigences Mainpro+ des organismes de réglementation professionnelle et aux exigences requises pour demeurer membre du Collège.

- PMNM
- Charges liées au développement professionnel continu des membres

Étape 3 :

Les charges centralisées et partagées sont réparties entre les PMNM et les membres selon le ratio du nombre de PMNM par rapport au nombre de membres.

Étape 4 :

Les charges et les produits centralisés et partagés répartis entre les membres à l'étape 3 sont ensuite répartis de nouveau entre les programmes suivants, selon le ratio des charges et des produits directement attribuables au programme en question par rapport au total des charges et des produits directement attribuables aux programmes.

- Examen de certification en médecine familiale
- Certificat de compétence additionnelle et examen de médecine d'urgence
- Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls
- FMF – Forum en médecine familiale
- Participants Mainpro+ non membres
- Autoapprentissage
- Développement professionnel continu
- Revue *Le Médecin de famille canadien*
- Politiques en matière de santé et relations gouvernementales
- Éducation
- Agrément
- Recherche
- Programmes et soutien à la pratique
- Centre Besroul
- Fondation pour l'avancement de la médecine familiale

13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)

Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)

Les charges et les produits centralisés et partagés comprennent :

- Gouvernance et stratégie, y compris :
 - le bureau de la chef de la direction
 - d'autres réunions et événements (excluant le FMF)
- Services aux membres, y compris :
 - les services de marketing et d'adhésion
 - les communications
- Services généraux, y compris :
 - les ressources humaines
 - les finances et la gestion des actifs
- Technologies de l'information – solutions d'infrastructure et d'affaires combinées

Les tableaux suivants présentent la répartition des charges centralisées et partagées.

	Certification et évaluation	Programmes non financés par les droits d'adhésion	Programmes de base pour les membres	Période de neuf mois close le 28 février 2023
	\$	\$	\$	Total
				\$
Services aux membres	948 321	1 313 310	3 123 751	5 385 382
Gouvernance et stratégie	320 138	443 353	1 054 528	1 818 019
Services généraux	543 412	752 560	1 789 990	3 085 962
Technologies de l'information	650 212	900 465	2 141 788	3 692 465
Total	2 462 083	3 409 688	8 110 057	13 981 828

	Certification et évaluation	Programmes non financés par les droits d'adhésion	Programmes de base pour les membres	Exercice clos le 31 mai 2022
	\$	\$	\$	Total
				\$
Services aux membres	1 427 817	1 227 975	3 868 632	6 524 424
Gouvernance et stratégie	466 920	401 569	1 265 108	2 133 597
Services généraux	1 261 668	1 085 082	3 418 457	5 765 207
Technologies de l'information	1 014 330	872 362	2 748 302	4 634 994
Total	4 170 735	3 586 988	11 300 499	19 058 222

13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)

Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)

Les tableaux suivants présentent la répartition des produits centralisés et partagés.

	Certification et évaluation	Programmes non financés par les droits d'adhésion	Programmes de base pour les membres	Période de neuf mois close le 28 février 2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	61 950	159 709	38 631	260 290
Gouvernance et stratégie	28 560	73 630	17 809	119 999
Services généraux	12 512	32 257	7 802	52 571
Total	103 022	265 596	64 242	432 860

	Certification et évaluation	Programmes non financés par les droits d'adhésion	Programmes de base pour les membres	Exercice clos le 31 mai 2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	112 504	104 268	30 096	246 868
Gouvernance et stratégie	54 687	50 684	14 629	120 000
Services généraux	148 199	137 350	39 644	325 193
Total	315 390	292 302	84 369	692 061